

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le conseiller Ovila Soucy est absent. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Nancy Bérubé est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 4 septembre 2012 et de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012

**FINANCES**

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts budgétaires
7. Appropriation du surplus non affecté

**ADMINISTRATION**

8. Adoption du règlement R-2012-170 modifiant le règlement R-2010-128 pour souligner la naissance d'un nouvel enfant
9. Prolongement de l'égout domestique – rue St-Viateur
10. Étude de la capacité résiduelle des étangs du secteur Sainte-Luce

**URBANISME**

11. Demande de dérogation mineure - 85, route du Fleuve Est
12. Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale - 72, route du Fleuve Est

**DIVERS**

13. Correspondance
14. Affaires nouvelles
- 14.1 Semaine de la justice réparatrice 2012
- 14.2 Vente du camion Inter 84-03
15. Période de questions
16. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2012-10-269 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 4 septembre 2012 et de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012**

2012-10-270 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 4 septembre 2012 et de la séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012 soient et sont acceptés.

**FINANCES**

**4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement**

2012-10-271 **Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 1155 à 1175, 1179 à 1292 ainsi que le chèque 1298, au montant de 247 502,40 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques numéros 1154 et 1178 ont été annulés. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 33 612,95 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Nancy Bérubé,  
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2012-10-272 **Fonds de règlement**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, soit le chèque numéro 162, au montant de 23 848,98 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Nancy Bérubé,  
Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

**5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

2012-10-273

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 21 septembre 2012.

**6. Transferts budgétaires**

2012-10-274

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2012-68 à 2012-94 inclusivement au montant de 39 878 \$ soient et sont autorisés :

| N°      | Transfert de \$ | Du G/L<br>CT | Au G/L<br>DT |
|---------|-----------------|--------------|--------------|
| 2012-68 | 59\$            | 01 21111 000 | 02 11000 493 |
| 2012-69 | 51\$            | 01 21111 000 | 02 11000 522 |
| 2012-70 | 742\$           | 01 21111 000 | 02 13000 414 |
| 2012-71 | 405\$           | 01 21111 000 | 02 13000 522 |
| 2012-72 | 6\$             | 02 29300 451 | 02 29100 650 |
| 2012-73 | 687\$           | 02 32000 526 | 02 33000 526 |
| 2012-74 | 711\$           | 02 35500 521 | 02 35500 640 |
| 2012-75 | 187\$           | 01 21111 000 | 02 35500 640 |
| 2012-76 | 1\$             | 01 21111 000 | 02 37001 951 |
| 2012-77 | 830\$           | 02 41301 411 | 02 41301 521 |
| 2012-78 | 1 166\$         | 01 21111 000 | 02 52000 970 |
| 2012-79 | 98\$            | 02 61000 141 | 02 61000 310 |
| 2012-80 | 408\$           | 02 13000 670 | 02 61000 670 |
| 2012-81 | 9\$             | 01 21111 000 | 02 62200 341 |
| 2012-82 | 2 200\$         | 02 32000 141 | 02 70140 141 |
| 2012-83 | 671\$           | 02 32000 200 | 02 70140 200 |
| 2012-84 | 251\$           | 02 70120 660 | 02 70140 660 |
| 2012-85 | 260\$           | 02 70150 310 | 02 70150 141 |
| 2012-86 | 425\$           | 02 70150 454 | 02 70150 141 |

|              |                 |              |              |
|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| 2012-87      | 527\$           | 02 70130 521 | 02 70150 200 |
| 2012-88      | 1 407\$         | 01 23475 000 | 02 70150 447 |
| 2012-89      | 398\$           | 02 70130 521 | 02 70150 447 |
| 2012-90      | 36\$            | 02 70130 521 | 02 70150 521 |
| 2012-91      | 1\$             | 02 70130 521 | 02 70190 951 |
| 2012-92      | 1\$             | 02 92148 840 | 02 92133 840 |
| 2012-93      | 19 268\$        | 03 51000 000 | 02 32002 521 |
| 2012-94      | 9 073\$         | 03 51000 000 | 02 32005 521 |
| <b>TOTAL</b> | <b>39 878\$</b> |              |              |

## 7. Appropriation du surplus non affecté

2012-10-275

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu qu'une somme de 3 253 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement. De plus, une somme de 1 336 \$ est appropriée du surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

## ADMINISTRATION

### 8. Adoption du règlement R-2012-170 modifiant le règlement R-2010-128 pour souligner la naissance d'un nouvel enfant

2012-10-276

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier le règlement R-2010-128;

**ATTENDU QU'**avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du lundi 10 septembre 2012 par monsieur Fidèle Tremblay;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que le conseil de la municipalité ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

#### **Article 1**

L'article 3 du règlement R-2010-128 est modifié pour dorénavant se lire comme suit :

« Une somme de 75 \$ sera versée par la municipalité de Sainte-Luce, au nom de l'enfant, dans un régime enregistré d'épargne-études. »

#### **Article 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 9. Prolongement de l'égout domestique – rue St-Viateur

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

**10. Étude de la capacité résiduelle des étangs du secteur Sainte-Luce**

2012-10-277

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'accepter la proposition de monsieur Réjean Turgeon, ingénieur à la firme *BPR Infrastructure inc.*, en date du 14 septembre 2012, concernant l'évaluation de la capacité résiduelle des étangs du secteur Sainte-Luce. Les honoraires prévus pour réaliser cette évaluation sont de l'ordre maximum de 6 000 \$ avant taxes sur une base horaire.

**URBANISME**

**11. Demande de dérogation mineure - 85, route du Fleuve Est**

2012-10-278

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 85, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 381 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4179-50-0622, à l'effet de permettre l'entreposage d'une roulotte de caravanning dans la cour avant d'un terrain occupé par un bâtiment principal résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** seulement une roulotte de caravanning soit remise sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte ne peut pas être remise dans la cour arrière ou latérale compte tenu de la configuration du terrain et du relief;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte soit remise entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte ne soit pas remise en permanence;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte est inoccupée;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte est en état de fonctionner et d'être mobile;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte n'est reliée à aucun réseau électrique;

Considérant que la roulotte n'est reliée à aucun système d'alimentation en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la roulotte n'est reliée à aucune installation d'évacuation et de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure présentée, telle que décrite précédemment

**12. Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale - 72, route du Fleuve Est**

2012-10-279

**CONSIDÉRANT** le PIIA présenté pour la propriété du 72, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 353 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4179-40-8480, à l'effet de permettre la construction d'un garage isolé du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtement extérieur et de revêtement de la toiture seront similaires à celui du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure a été acceptée par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure présentée, telle que décrite précédemment

**DIVERS**

**13. Correspondance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait présentation de la correspondance courante.

**14. Affaires nouvelles**

**14.1 Semaine de la justice réparatrice 2012**

2012-10-280

**ATTENDU QUE**, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

**ATTENDU QUE**, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

**ATTENDU QUE**, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, «*Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure*», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce proclame la semaine du 18 au 25 novembre 2012, *Semaine de la justice réparatrice*.

#### **14.2 Vente du camion Inter 84-03**

2012-10-281

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Luce a fait une offre de vente pour son camion International 84-03;

**ATTENDU QUE** les propositions reçues sont les suivantes :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| ▪ Les camions Y.C.                    | 1 500 \$ |
| ▪ Métal du Golfe                      | 1 800 \$ |
| ▪ Garage Raymond Turcotte & Fils inc. | 2 000 \$ |
| ▪ Excavation Robert Fournier enr.     | 4 200 \$ |

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce cède à *Excavation Robert Fournier enr.*, le camion International 84-03 pour la somme de 4 200 \$ plus taxes. Monsieur Jean Robidoux, directeur général, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette transaction.

#### **15. Période de questions**

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Étude pour les étangs de Sainte-Luce
2. Cession du terrain au 76, route du Fleuve Est
3. Dérogation mineure au 85, route du Fleuve Est
4. Boîte à lettres – limite route du Fleuve Ouest
5. Emprise de la route du Fleuve (Chemin du Roi)
6. Sentier de raquettes à Sainte-Luce
7. Coût des dépenses de déneigement
8. Nouveau sentier de motoneiges et VTT

#### **16. Fermeture de la séance**

2012-10-282

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Gaston Gaudreault, maire

\_\_\_\_\_  
Gaston Gaudreault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jean Robidoux  
Directeur général